

INSTRUCTIONS DE COURSE DES 24 HEURES DE THAU 2026 (v2)

Samedi 23 et dimanche 24 mai 2026

**Mèze Etang de Thau
grade 4**

Comité d'organisation 2026 : Société Nautique Bassin Thau, Les Voiles Marseillanaises, Yacht Club de Mèze, Bouzigues Toutes Voiles Dehors, Association Sportive Balaruc les Bains, Société Nautique Sète.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.3 L'organisateur équipera chaque bateau de balises trackers dont l'installation, la maintenance et la surveillance sont obligatoires. Ces balises dont le mode d'emploi sera annoncé au briefing auront pour objet le suivi et le classement des bateaux.
- 1.4 L'heure légale du coucher du soleil à Mèze le samedi 23 mai 2026 à 21h11 L'heure légale du lever du soleil à Mèze le dimanche 24 mai 2026 est 6h 12.
- 1.5 L'annexe T s'applique.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Une modification aux IC pourra être faite oralement par le bateau Comité par VHF avant le départ après envoi du Pavillon L

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est dans le local SNBT où sera situé le PC course.
Contact tel => 06 13 60 42 15
- 3.2 Toutes les informations du TABLEAU OFFICIEL D'INFORMATION seront diffusées sur le groupe WhatsApp : « TOC de THAU ». Chaque bateau doit posséder un Smartphone ou une tablette avec l'application WhatsApp (penser à scanner le QR Code affiché lors de la confirmation de l'inscription).
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé : devant le local SNBT
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le premier signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **40 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates et heures de la course : du samedi 23 mai 12h00 au dimanche 24 mai 12h00.
- 6.1.1 Le briefing skipper aura lieu le samedi 23 mai à 10h30 « stand Hérault Sport » placé à côté de l'Office du Tourisme de Mèze (à proximité du local de la SNBT). Le Comité de Course rappellera le déroulement de la régata avec la spécificité de son parcours. L'utilisation et la surveillance des balises sera expliquée. La possibilité pour le Comité d'interrompre la course et de la reprendre ou non sera explicitée (cf IC 9.5).
- 6.2 L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la course est **12h00**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon SNBT.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et contournées et le côté duquel chaque marque doit être laissée,
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Le parcours à effectuer est affiché sur le tableau à l'arrière du bateau comité.

9.5 ARRÊT DE LA COURSE (avec reprise possible ou non) :

Le comité de course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le pointage établi par les balises à l'heure exacte :

- De l'envoi de l'Aperçu sur H avec 2 signaux sonores . Dans ce cas, les bateaux devront rejoindre le Port de Mèze et une information leur sera communiquée concernant le départ d'une prochaine course devant le port (heure de l'envoi du signal d'avertissement de la course suivante).
- De l'envoi de l'Aperçu sur A avec 2 signaux sonores. Dans ce cas, la course est définitivement interrompue et ne reprendra pas.
- Cela modifie Signaux de Course
- Les concurrents seront informés par VHF et par le Tableau Officiel d'Information (sur le whatsapp (TOC de Thau)

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Dog leg
Bouée Cylindrique Jaune avec logo "Région Occitanie"	Bouée Cylindrique Jaune avec logo "Région Occitanie"	Bouée Cylindrique Rouge avec logo "Région Occitanie"	Bouée Crayon Orange

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ sous P et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF mais pas avant 2 minutes après le « top- départ ». L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5 Des pénalités particulières sont définies dans l'article 14 de l'avis de course pour infractions aux RCV 29.1 et 30.4

14. L'ARRIVÉE

Il n'y a pas de ligne d'arrivée pour les courses à durée fixe. Ces courses s'arrêtent à l'heure exacte prévue ou de l'envoi des pavillons Aperçu sur H ou sur A (H, Mn, Sec). Les positions sont relevées par les balises des bateaux en course.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 s'applique.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après l'heure de fin de course (12 heures) ou après que le Comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour (Aperçu sur A). Dans ce cas, l'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information et diffusée sur le groupe WhatsApp.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux de la SNBT
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Ils seront diffusés sur le groupe WhatsApp. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le local SNBT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées : 0
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur distance avec application du CVL**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront publiés au tableau officiel d'information, le samedi 23 mai à partir de 10h30, et au plus tard à 11 heures. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation.
- 18.5 Dans le cas où plusieurs courses sont courues, le score d'un bateau sera la somme de ses points sans retrait.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.3.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT

[DP] Le remplacement d'un concurrent pour cas de force majeure ne sera autorisé qu'avec l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

- 22.1 Les bateaux officiels sont identifiés : par un pavillon arbitre, un pavillon jury ou une rubalise rouge et blanche

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le Comité de Course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être gardés à bord des bateaux et évacués dans le réseau de traitement des ordures ménagères du port d'accueil.

25 EMPLACEMENTS: [DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

27. NETTOYAGE DES COQUES

27.2 [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve

28. PRIX

Les prix seront distribués selon les choix de l'organisation. Ils seront remis lors de la cérémonie de proclamation des résultats pendant le repas des équipages prévu à 13 h le dimanche 24 mai 2026

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du Comité de course : Alain BACHELLERIE (06 72 59 18 16),

Comité de course adjoint stagiaire :

Président du Comité technique : Guy

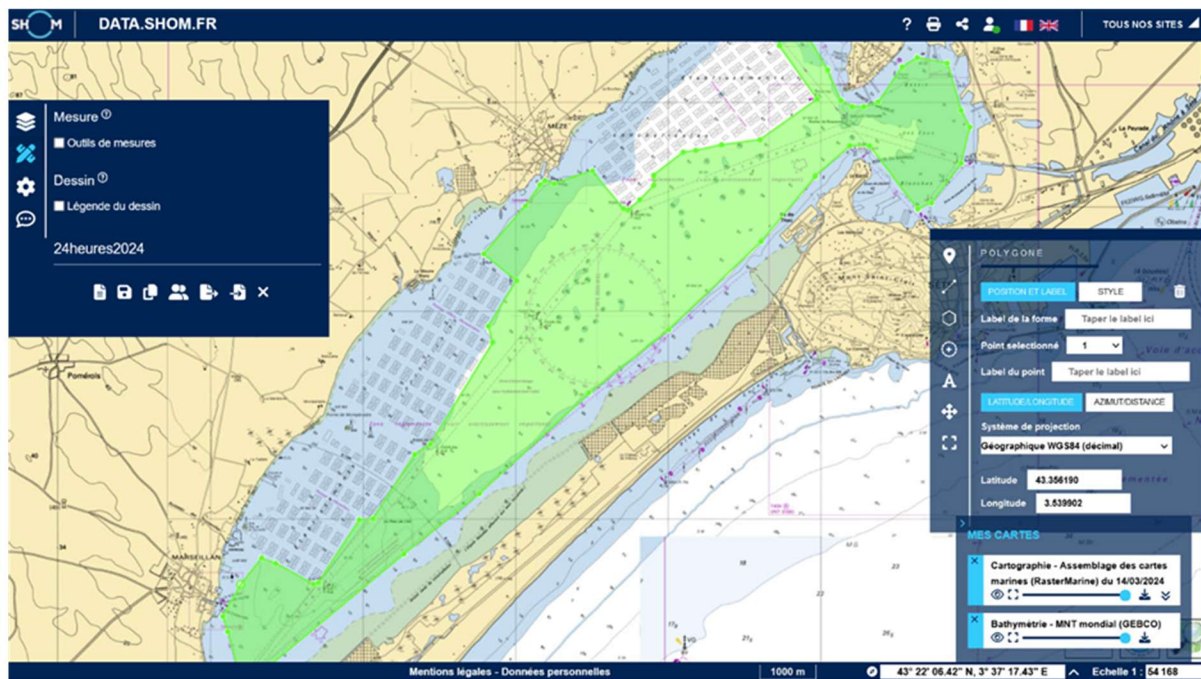
VALENTIN Président du Jury : Jean Luc BORT

Juges : Bernard Fourcade, Edwin VAN HEEK

Juge stagiaire régional : Denis SEBASTIEN

Commissaire aux résultats : Marc TRAPPIER

ANNEXE ZONES DE COURSE



Il est rappelé aux skippers qu'il est interdit de naviguer :

- Dans les parcs conchylicoles (indiqués sur la carte).
- Dans les zones protégées de nidifications (sud d'une ligne A (43°21,08N ; 3°33.89E) | B (43°22,88N ; 3°36,65E), tirant d'eau souvent inférieur à 1m !

POSITION DES MARQUES DE PARCOURS et BALISES
(approximatives et à titre indicatif) :

Marques de parcours (Bouées)	Balises Fixes (chenal)
<p>1) <u>MEZE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>43° 25.2010' N / 03° 36.3500' E (Bouée)</u> 	<p><u>BALISE 1: 43° 25.000' N 003°37.449' E</u> <u>BALISE 5: 43° 22.710' N 003°34.891' E</u> <u>BALISE 7: 43° 21.379 N 003°33.399 E</u> <u>BALISES 1,5 et 7 marques vertes de Chenal</u></p>
<p>3) <u>BOUZIGUES</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>43° 26.6500' N / 03°6000' E (Bouée)</u> <p>4) <u>BALARUC PRÉSIDENT</u> : :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>43°26.1444' N / 03° 41.6134' E (Bouée)</u> <p>5) <u>BALARUC VILLE</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>43° 26.206' N /03° 41.130' E (Bouée)</u> <p>6) <u>MARSEILLAN</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>43° 21.1710' N /03° 32.3050' E (Bouée)</u> <p><u>SETE</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>43° 25.240' N / 003° 41.596' E</u> 	<p><u>BALISE 6: 43° 22.649' N 003° 34.972' E</u> <u>BALISE 8: 43° 21.329' N 003° 33.489'E</u> <u>BALISES 6 et 8 marques rouge de Chenal</u></p> <p><u>CARDINALE-EST: 43° 26.054' N / 03°39.930' E</u></p>

ANNEXE PARCOURS

Toutes les marques (bouées jaunes) sont à contourner à bâbord
Les balises de chenal vertes sont à laisser à tribord (N° impairs)
Les balises de chenal rouges sont à laisser à bâbord (N° pair)
La Cardinale Est est à laisser à tribord

Parcours 1 : parcours vent secteur Nord

le Comité donnera le départ entre les deux pointes des parcs :

Départ → Bouée de dégagement avec Dogleg distance environ 1 Mn dans l'axe du vent ⇨ Bouée de départ
→

→ MEZE → BALISE 5 → BALISE 7 → MARSEILLAN → BALISE 8 → BALISE 6 SETE →
BALARUC PRÉSIDENT → BALARUC VILLE → BOUZIGUES → CARDINALE EST → BALISE 1 → MEZE

→ BALISE 5 → BALISE 7 → MARSEILLAN → BALISE 8 → BALISE 6 → BALARUC PRÉSIDENT →
BALISE 1 → MEZE

→ BALISE 5 → BALISE 7 → MARSEILLAN → BALISE 8 → BALISE 6 → BALARUC PRÉSIDENT →
BALISE 1 → MEZE

→ BALISE 5 → BALISE 7 → MARSEILLAN → BALISE 8 → BALISE 6 → BALARUC PRÉSIDENT →
ETC...

Parcours 2 :

Le Comité donnera le départ aux alentours du port de Mèze

Départ → Bouée de dégagement avec Dogleg distance environ 1 Mn dans l'axe du vent

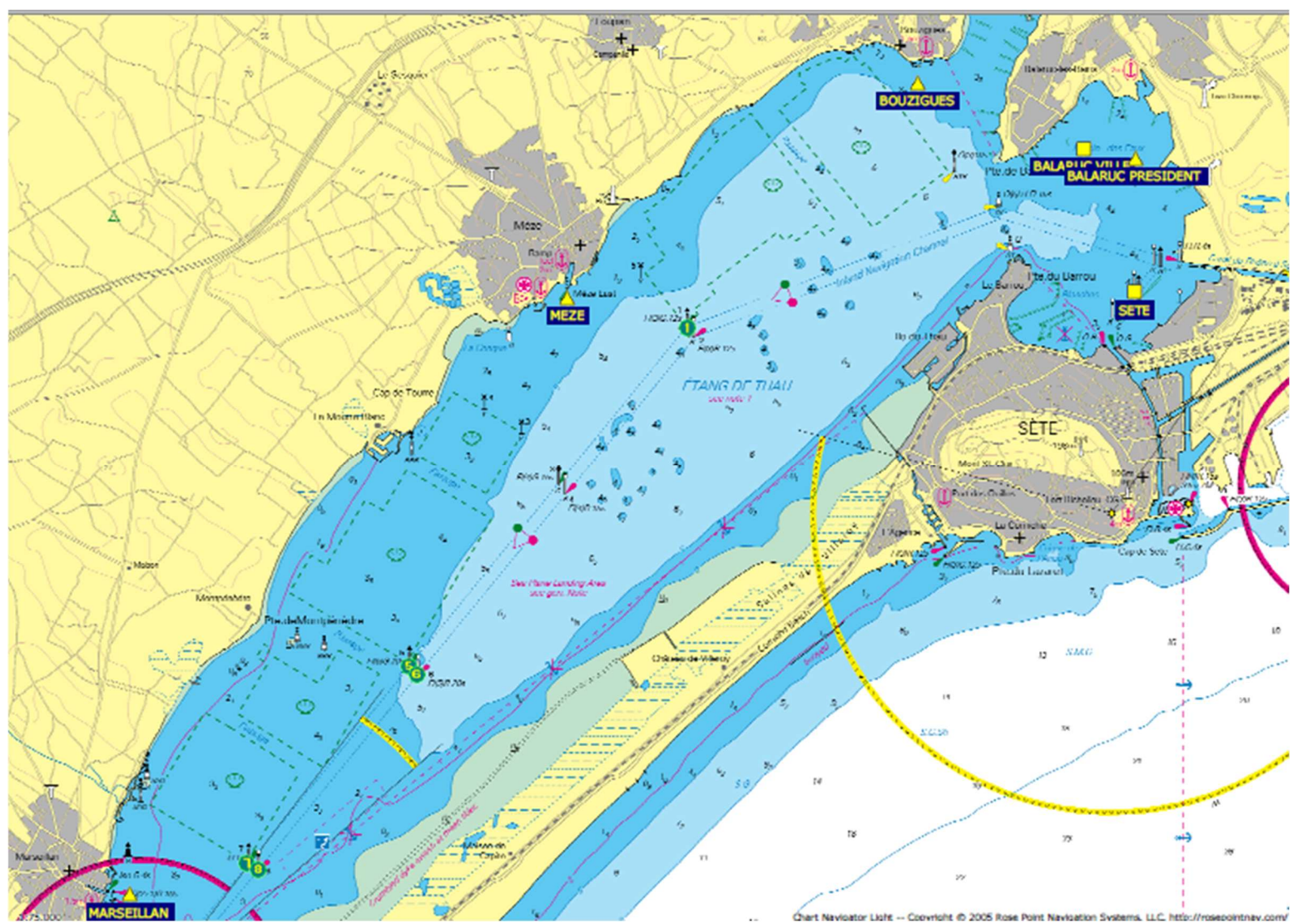
→ MEZE → BALISE 5 → BALISE 7 → MARSEILLAN → BALISE 8 → BALISE 6 → SETE → BALARUC
PRESIDENT → BALARUC VILLE → BOUZIGUES → CARDINALE EST → BALISE 1 → MEZE

→ BALISE 5 → BALISE 7 → MARSEILLAN → BALISE 8 → BALISE 6 → BALARUC PRESIDENT →
BALISE 1 → MEZE

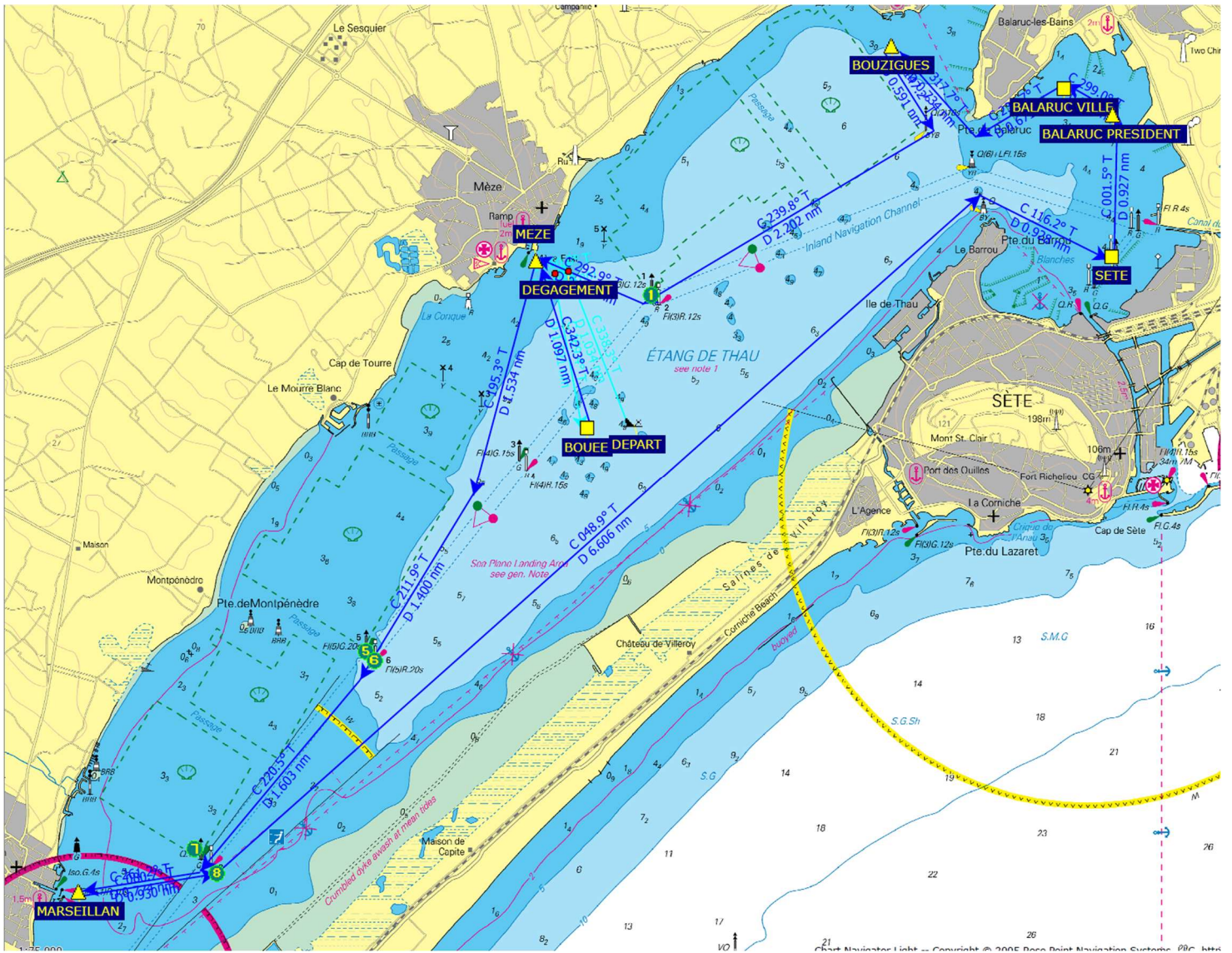
→ BALISE 5 → BALISE 7 → MARSEILLAN → BALISE 8 → BALISE 6 → BALARUC PRESIDENT → MEZE

→ BALISE 5 → BALISE 7 → MARSEILLAN → BALISE 8 → BALISE 6 → BALARUC PRESIDENT → ETC...

Marques de parcours :



Parcours 1 : départ et 1^{er} tour :



Parcours 2 : départ et 1^{er} tour :

